



Sainte Croix des Neiges

Ensemble scolaire catholique sous contrat d'association
32 route de Charmy l'Adroit 74360 ABONDANCE

Tél : 04.50.73.01.20

www.sainte-croix-des-neiges.fr

TARIFS COLLEGE / LYCEE 2025-2026

Externes et demi-pensionnaires

SCOLARITE ET RESTAURATION par mois, sur 10 mois

<u>en fonction du quotient familial</u>	COLLEGE		LYCEE	
	scolarité	restauration	scolarité	restauration
CATEGORIE A inférieur à 9 900 euros	83 €	140 €	113 €	150 €
CATEGORIE B de 9 900 € et 14 900 €	120 €		153 €	
CATEGORIE C de 14 900 € et 19 900 €	180 €		205 €	
CATEGORIE D supérieur à 19 900€	222 €		240 €	
CATEGORIE E * Fonds de solidarité	245 €		255 €	

Calcul du quotient familial : il est égal au revenu fiscal de référence, figurant sur l'avis d'imposition, divisé par le nombre de parts.

Pour les catégories A-B-et C (tarifs réduits), merci de transmettre obligatoirement votre dernier avis d'imposition avant le 30 juin à la comptabilité. (**Avis d'imposition 2024 sur revenus 2023**)

Attention : sans votre avis d'imposition, votre facture sera établie automatiquement en catégorie D. Pour les catégories D et E, pas de justificatif nécessaire.

* La catégorie E est proposée pour le fonds de solidarité, destiné aux familles en difficulté. Déductible des impôts à hauteur de 66 %, un reçu fiscal pour dons vous sera délivré.

La demi-pension comprend 4 repas du midi par semaine.

Une remise est accordée à compter du 2^{ème} enfant, soit 10 % sur la scolarité de l'enfant le plus jeune, puis 20 % sur le 3^{ème} et les suivants.

Un mois commencé est dû pour sa totalité (même en cas de renvoi).

Un changement de régime ne peut se faire que 2 fois durant l'année scolaire et pris en compte le 1er jour du trimestre scolaire suivant. Vous devez en informer le chef d'établissement par écrit, au moins 1 mois à l'avance.

Le prix du repas inclut le coût de la nourriture, mais aussi les frais de personnel d'encadrement, fluides, entretien et amortissement du matériel et des locaux.

UNIFORME (obligatoire)

L'uniforme est à la charge des familles. Le pack complet, d'un montant de 725 € comprend : 1 parka, 1 blazer, 1 cravate, 1 pull, un ensemble de sport, 1 blouson de ski.

FRAIS ANNEXES EXTERNES ET DEMI-PENSIONNAIRES	
<i>ANNUELS</i>	
Cotisation APEL (par famille)	25 €
Licence UGSEL – sport	20 €
Caution de prêts des livres	250 €
Frais d'examen pour les élèves de première	120 €
Frais d'examen pour les élèves de terminales	170 €
<i>OPTIONS FACULTATIVES</i>	
Repas exceptionnel	9,50 €
Etudes (mensuel)	55 €
Option Bac Américain – Dual Diploma (sur 10 mois)	150 €
Section Montagne (à partir de la classe de 3ème, sur 8 mois)	250 €

Ne sont pas compris les fournitures scolaires, les cahiers d'exercices, les sorties pédagogiques exceptionnelles et les voyages scolaires.

FRAIS D'INSCRIPTION

Une fois l'inscription acceptée par le Chef d'Etablissement lors de l'entretien, le versement d'un acompte de 200 euros validera celle-ci. Cet acompte sera déduit de la scolarité du 1er trimestre. En cas d'annulation, à compter du 15 juillet, l'acompte de 200 euros est conservé en totalité par l'établissement afin de couvrir les frais de dossier.

FACTURATION

La facturation est trimestrielle. La première facture porte sur 4 mois. Les deux suivantes portent sur 3 mois. Le solde éventuel sera facturé en juillet. Pour une intégration en cours de trimestre, un prorata est établi.

Les règlements peuvent se faire par chèque, virement, carte bancaire sur le site Ecole Directe ou prélèvement automatique :

- Mensuellement le 10 de chaque mois.
- Trimestriellement, le 10 septembre, le 10 janvier, le 10 avril et 10 juillet.